### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire 2023/2024

Collège Daniel Faucher

Séance n°3

12, place du Champ de Mars

26270 LORIOL-SUR-DROME

#### Procès-verbal du Conseil d'administration

### Du jeudi 01er février 2024

Présents: 19

Quorum (fixé à 13) atteint.

Ouverture du CA à 18h10.

**Membres de droit :** Mr Bard-Volf, principal, Mme Sannier, principale-adjointe, Mme Billard, gestionnaire, Mme Jeanblanc, Conseillère principale d'éducation, Mme Villenave, secrétaire

Représentant du Conseil Départemental de la Drôme : Mr Ladegaillerie

Représentants des parents d'élèves : Mme Bole, Mme Dutaud, Mme Ducarre, Mr Girard

Représentants des élèves : Mme Ines Roche, Mr Akif Edes

Représentant des personnels ATOS : Mr Maccario

Représentants des personnels d'enseignement : Mme Avellaneda, Mme Arnaud, Mme Clémenceau, Mme Di Nicola, Mme Terrail, Mme Signoret

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Signoret.

18h11: arrivée de Mr Girard

18h12 : arrivée de Mme Bole

### I. Organisation du Conseil d'administration

Mr Bard-Volf rappelle que c'est au tour des représentants des personnels d'enseignement de faire le compte-rendu. C'est Mme Signoret qui l'assure pour cette séance.

### Il présente ensuite l'ordre du jour :

- 2 PV à approuver
- Répartition de la dotation horaire globale (DHG)
- Travaux du CVC
- Protocole de prise en charge de la santé mentale des élèves
- Bilan des remplacements de courte durée (RCD)
- Programme pour l'orientation des élèves
- Redéploiement du CNR et conventions de prêt des instruments de musique
- Conventions
- Questions diverses

### II. Approbation des PV

- Concernant le PV du CA du 7 novembre 2023 : il y une erreur sur le nombre de votants, qui n'étaient pas 19 mais 20.

Vote du CA:

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour : 19

Contre: 0

Le PV est voté à l'unanimité.

 Concernant le PV du 28 novembre 2023 : le décompte des votes est faux (erreur de copier-coller) : il faut modifier le PV et enlever les abstentions dans les parties E et F. Par ailleurs, il faut corriger le nom de famille de Mme Avellaneda.

Vote du CA:

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour: 19

Contre: 0

Le PV est voté à l'unanimité.

### III. Répartition de la DG

Mr Bard-Volf rappelle qu'il s'agit de voter une répartition de la dotation horaire globale et non pour ou contre la dotation globale. En cas de refus, un nouveau CA aura lieu le 8 février. En cas de nouveau refus, c'est le chef d'établissement qui en tant que représentant de l'état arrête une répartition pour la rentrée.

Il rappelle l'enjeu de cette DG : préparer le mouvement des enseignants, et donc les ouvertures et/ou fermetures de postes. Il rappelle également la méthode : partir de la prévision des effectifs pour la rentrée 2024 et financer la carte des formations qui seront proposées aux élèves.

### Concernant la carte des formations :

- 2 LV2 au choix : Espagnol ou Italien (fermeture de l'Allemand)
- Options : latin en 5e, 4e et 3e, chorale, option LCE et atelier Grec pour les élèves de 3e

### Présentation de la réforme du collège pour la rentrée 2024 :

- 25h en classe de 6e et 26h au cycle 4
- Fin du soutien et de l'approfondissement en 6<sup>e</sup> (donc interventions des professeurs des écoles techniquement difficiles)
- Fin de l'AP Français et Mathématiques en 6<sup>e</sup>et mise en place des groupes de niveaux sur la 6<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> en Français et en Mathématiques.
- EMC : 18 heures annualisées hors temps de classe pour construire des projets interdisciplinaires, d'après les dernières informations.

**Dotation horaire :** 480,75 heures dont 430,75 heures postes et 50 heures supplémentaires annualisées (HSA), ce qui représente un taux d'heures supplémentaires de 10,4% (la moyenne départementale est de 8,22%). Maintien de 8,25 IMP.

Mme Bole demande à quoi correspond ce sigle, Mr Bard-Volf répond qu'il s'agit de rémunérer les missions supplémentaires effectuées (missions qui ne sont pas « devant élèves »).

Mr Bard-Volf rappelle la politique suivie pour la préparation de cette DG :

- Les décrets officiels ne sont pas encore sortis mais il s'agit de respecter les instructions ministérielles.
- L'accent est mis sur la classe de 6<sup>e</sup>, comme c'est le cas depuis plusieurs années.
- Le but est d'éviter au maximum les fermetures de postes.

Il s'agit enfin d'équilibrer les HSA entre les différentes disciplines.

Il rappelle ensuite que 8 postes sont fragiles dans l'établissement : en Espagnol, en Histoire-Géographie, en Arts plastiques, en Physique-Chimie, en SVT et en Lettres modernes.

Mme Bole demande ce qu'est un poste fragile. Mr Bard-Volf lui répond qu'il s'agit de postes avec CSD (Complément de Service Donné). L'enseignant doit aller faire des heures dans un autre établissement. Il insiste sur le fait que le choix a été fait de ne pas fermer de postes et donc, par conséquent, d'ouvrir de nombreux groupes.

Le choix a été fait d'utiliser les 3h d'autonomie de l'établissement comme suit :

- Pour les groupes de niveaux en Français et Mathématiques en 6e et 5e
- Pour le dédoublement par quinzaine d'une heure d'AP en Français en 3ème.
- Pour la suppression du dédoublement en 6e en Anglais
- Par la fermeture de l'Allemand
- Par la création de 4 groupes d'Espagnol en 3<sup>e</sup>
- Par le maintien de 6 groupes de sciences en 6° et en 4° afin d'éviter la suppression de 2 postes

## Mr Bard-Volf présente ensuite le tableau de la DG:

- Devoirs Faits reste obligatoire en 6°, ce qui permettrait aux Professeurs des écoles d'intervenir éventuellement sur ces heures.
- Le poste en Lettres modernes (poste de Mme Faraon) ne devrait a priori pas passer au mouvement cette année, ce qui signifie que Mme Touzeau aurait un CSD de 6h.
- En Espagnol, Mme Di Nicola a un CSD de 5,75 heures.
- En Italien on demande un BMP, qui devrait être assuré par Mr Milio.
- En Histoire-Géographie, Mme Bailleul a accepté de partir en CSD pour 6h à la place de Mme Signoret. Mr Bard
  Volf la remercie encore une fois pour son courrier.
- En Mathématiques, la création des groupes permet de garder Mme Chambon (qui est à 9h).
- En Physique-Chimie, Mr Dumas est CSD à mi-temps.
- En SVT: Mme Aubenas devrait rester à 14,4 heures sur l'établissement (et donc ne pas partir en CSD). Mme Avellaneda demande si Mme Bouvarel ne pourrait pas faire le même courrier que Mme Bailleul afin que Mme Aubenas puisse être à temps plein au collège. Mr Bard Volf lui répond que ce n'est pas utile, qu'une solution devrait être trouvée.
- En Technologie, on demande un BMP de 3 heures.
- En EPS, il y aura un CSD de 5 heures à la rentrée.
- En Musique, il est également nécessaire de faire appel à un BMP 3h.
- En Arts plastiques, Mr Granjon a un CSD de 4 heures.

Mr Bard-Volf présente ensuite l'enveloppe d'HSE (Heures Supplémentaires Exceptionnelles) affectées à l'établissement. Elles permettent de rémunérer les porteurs de projets pédagogiques, le soutien natation, la remédiation fluence...

Mr Bard-Volf présente enfin l'autonomie de l'établissement sur les heures :

- En 6e, les effectifs seront de 25-26 élèves par classe (4 divisions) pour les 2/3 des enseignements
- Groupes de niveaux en Français : 1 groupe « fort » à 28, 2 groupes « moyen » à 24 et 2 groupes « fragile » à 13
- Groupes de niveaux en Mathématiques : 2 groupes « fort » à 24, 2 groupes « moyen » à 18 et 2 groupes
  « fragile » à 9
- En sciences, 6 groupes à 17
- **En 5**°, les effectifs seront de 24 élèves par classe (4 divisions).
- En 4<sup>e</sup>, les effectifs seront de 26-27 par classe (4 divisions) et les groupes de sciences à 17-18 élèves.
- En 3<sup>e</sup>, les effectifs seront de 24-25 élèves par classe (4 divisions) et les groupes d'Espagnol à 17 élèves.

Mr Bard-Volf rappelle l'organisation du vote : il est possible de voter à bulletin secret (option non retenue). Les représentants des enseignants demandent s'ils peuvent lire leur motion, Mr Bard indique que le vote a lieu en premier, puis que les enseignants pourront lire la motion ensuite.

Vote du CA du la Dotation Horaire Globale

Votants: 19 Abstentions: 2 Pour: 11 Contre: 6

La DG est votée.

Mme Di Nicola lit la motion des enseignants. Mr Bard-Volf demande si les enseignants souhaitent qu'il y ait un vote sur la motion. Mr Ladegaillerie explique qu'il ne peut pas voter, car il a voté pour la DG, et donc il ne peut voter pour la motion qui s'oppose à la DG. Mr Bard-Volf, Mme Sannier et Mme Billard disent qu'ils ne participent pas au vote sur la motion.

Vote du CA

Votants: 15 Abstentions: 7 Pour: 8 Contre: 0

La motion proposée par les enseignants est votée.

# IV. Présentation des travaux du CVC (Conseil de la Vie Collégienne)

Les élèves élus présentent le compte-rendu des travaux du CVC qui s'est tenu mardi 31 janvier à 13h :

- Création de 3 groupes de projets : sur la restauration, sur la salle d'étude, sur le foyer
- Dans le groupe sur la restauration, il est proposé d'organiser un menu à thème sur chaque période entre les vacances, comme le jeudi 21 mars sur le thème du Mexique, ou au mois de mai sur le thème de l'Europe. Les élèves peuvent s'investir sur différentes missions, comme la décoration, la communication la musique, etc.
- Dans le groupe sur le réaménagement de la salle d'étude, il est proposé d'ajouter un coin lecture, des poufs, une bibliothèque et des plantes artificielles. Il est aussi envisagé d'afficher des dessins dans le cadre des cours d'Arts plastiques.
- Dans le groupe sur le réaménagement du foyer, il est proposé de mettre des plantes artificielles, de proposer des jeux de société, un coin lecture etc.

Les élèves rappellent qu'ils ont fait des plans et calculent le budget nécessaire à ces actions.

Mme Arnaud propose que pour les menus à thème, un menu spécial puisse être proposé dans le cadre du cross (type menu sportif). Mr Bard-Volf indique que ce n'est pas une priorité au vu des surcoûts que l'organisation de menus à thèmes peuvent engendrer.

Mme Di Nicola propose que des dons de jeux de société puissent être faits. Idem pour les livres. Mr Bard-Volf indique que c'est une bonne idée.

### V. <u>Présentation du protocole de santé mentale</u>

Mr Bard-Volf rappelle que ce protocole est obligatoire, mais qu'en pratique tous les outils sont déjà en place au collège. Une cellule de veille se réunit tous les 15 jours et aborde ces questions. Il n'est donc pas nécessaire de rajouter d'autres outils.

Mme Di Nicola demande pourquoi il y a des noms de référents pour chaque jour. Mr Bard-Volf répond que c'est nécessaire qu'il y ait une formalisation. Mme Bole demande si les enseignants savent qui sont les personnes référentes, Mr Bard-Volf répond que oui.

Vote du CA:

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour: 19

Contre: 0

Le protocole est voté à l'unanimité.

## VI. <u>Bilan intermédiaire des Remplacements de Courte Durée (RCD)</u>

Mme Sannier dresse un 1er bilan du RCD :

Concernant les absences de moins de 15 jours depuis la rentrée (du 4 septembre au 26 janvier) :

- 417 heures d'absences au total
- 188,8 heures de maladie (de moins de 15 jours)
- 196 heures pour raison administrative (concertation active, sortie cinéma, EAS...)
- 86 heures de formation

57 heures de RCD ont été effectuées par les enseignants depuis le début de l'année (contre 50h l'année dernière).

Pour rappel, l'an dernier, à la même période, les absences des enseignants pour formation s'élevaient à 146 heures. Mr Bard-Volf estime qu'on a atteint un point d'équilibre satisfaisant. Mme Sannier remercie les enseignants, qui se montrent volontaires et réactifs. Mme Avellaneda demande le nombre de pactes (ou briques) prises par les enseignants pour effectuer des RCD. Mme Sannier répond qu'il y en a 2.

### VII. <u>Programme d'orientation pour les élèves</u>

Mr Bard-Volf présente les différentes actions menées au collège concernant l'orientation des élèves, dès le niveau de 5<sup>e</sup> (exemple : forum des métiers, qui se tient au collège). Mais également en 4<sup>e</sup> (visite d'entreprises). En 3<sup>e</sup>, les élèves réalisent leur stage, ils bénéficient d'une concertation active et d'une sortie au forum de l'orientation à Valence.

## VIII. <u>Déploiement du CNR (Conseil National de la Refondation de l'école)</u>

Il s'agit du projet musique.

Rappel sur le budget NEFLE : il s'agit de l'achat de matériel et d'instruments de musique (pour la musique actuelle et la classe orchestre).

Rappel sur le CMR: Il s'agit de la venue dans les classes d'intervenants en musique, gérés par la Fédération nationale des CMR. Grâce au projet et à son financement, il y aura encore plus d'interventions dans les classes (12 séances en plus chaque année, notamment en maternelle et en élémentaire). Cette année, le spectacle est prévu les 3 et 4 juin.

Pour l'année prochaine, les élèves sortiront à l'opéra (coût de 13000 euros). Il ne s'agira ni du même spectacle, ni du même lieu d'accueil en fonction de l'âge des élèves.

Mr Bard-Volf en profite pour remercier l'ensemble des partenaires qui permettent à ce projet ambitieux d'exister.

Mme Billard présente la convention 2024 avec le CMR qui permet la mise à disposition de musiciens dans les classes.

Mme Dutaud s'étonne que sur la convention, il soit inscrit que lorsqu'un musicien est absent et reporte son intervention, l'intervention de rattrapage soit majorée de 25% (article VI de la convention). Mr Bard-Volf répond que ce coût est pris en charge par le CMR.

Vote du CA:

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour: 19

Contre: 0

La convention avec le CMR est votée à l'unanimité.

Ensuite, Mme Billard présente la convention de prêt des instruments de musique aux élèves, l'idée étant de mutualiser les instruments et l'entretien de ceux-ci. Il y a 3 conventions (une par instrument, c'est-à-dire, une pour les flûtes, une pour les cordes, une pour les clarinettes).

Vote du CA pour la convention de prêt concernant les flûtes :

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour : 19

Contre: 0

Vote du CA pour la convention de prêt concernant les cordes :

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour : 19

Contre: 0

Vote du CA pour la convention de prêt concernant les clarinettes :

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour: 19

Contre: 0

Les 3 conventions de prêts sont votées à l'unanimité.

# IX. Convention avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah

Dans le cadre du **projet « Parcours de la mémoire »** porté par les enseignantes d'Histoire-Géographie, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah finance le projet à hauteur de 1500 euros.

Mme Billard indique qu'il nous faut donc signer une convention pour le don de 1500 euros avec la Fondation.

Vote du CA pour la convention de don de la Fondation :

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour : 19

Contre: 0

La convention avec la Fondation est votée à l'unanimité.

### X. Convention avec la CCVD sur le tri des déchets

Mme Billard indique que nous devons signer 2 conventions avec la CCVD au sujet du traitement des déchets. Il s'agit d'inciter les collectivités à mieux trier.

Des containers sont mis à disposition du collège pour un montant de 61 euros par container, auxquels il faut ajouter la location de ces containers pour 2,50 euros chacun par mois, et enfin il faut payer 7 euros à chaque ramassage.

Un bac représente 81 kilos.

Avec 2 ramassages par semaine, cela représente donc un montant de 1500 euros par an.

Vote du CA pour la convention avec la CCVD sur le tri des déchets :

Votants: 19

Abstentions: 0

Pour : 19

Contre: 0

La convention avec la CCVD sur le tri des déchets est votée à l'unanimité.

## XI. Convention avec Air Liquide

Une bonbonne de gaz est utilisée par les enseignants de Physique-Chimie. Une nouvelle bonbonne doit être mise à disposition, pour un montant de 237,95 euros pour 3 ans.

Vote du CA pour la convention avec Air Liquide

Votants: 19

Abstentions: 0

**Pour: 19** 

Contre: 0

La convention avec Air Liquide est votée à l'unanimité.

### XII. Informations diverses

### 1. Aménagement de la cour :

Mr Bard-Volf indique que, suite à une réunion avec le Département sur les travaux d'aménagement de la cour, les travaux se feront en 2025 (et non en 2024), en plusieurs tranches.

Une première tranche concernera des travaux de désamiantage (ce qui va être long).

Une deuxième tranche se fera durant l'été principalement, et concernera l'autre partie de la cour.

## 2. Usage et parking des trottinettes électriques

Il est interdit de brancher et/ou de ranger les trottinettes électriques à l'intérieur des bâtiments, car cela présente un risque d'incendie lié aux batteries. Les 3 trottinettes électriques actuellement en circulation devront donc être stockées dehors. Un message aux parents via Pronote sera envoyé dans les jours à venir.

#### 3. Renouvellement ECOCERT

Le label « 2 carottes » du self est renouvelé au collège, alors même que plusieurs collèges l'ont perdu, notamment en raison de l'inflation. C'est une belle réussite, et Mr Bard-Volf félicite Mr Maccario et son équipe pour ce travail.

### 4. Flamme olympique

Dans le cadre du passage de la flamme olympique dans la Drôme, une animation aura lieu le jeudi 20 juin matin sur le stade, en présence de 600 élèves, de la maternelle au collège (cycle 3). Chaque niveau de classe portera un t-shirt de couleur. La chorégraphie proposée aura lieu le matin pour éviter les fortes chaleurs. Mme Arnaud explique qu'un drone sera prêté par la CCVD. Il y aura des ateliers sportifs, un chant...et il y aura un porte-drapeau par classe. Il n'y a pas de public souhaité, pour des raisons de sécurité.

Prochain Conseil d'administration, le 28 mars 2024.

La séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Marie-Laure Signoret

Le président de séance

Guillaume Bard-Volf